



مركز البحث في الإقتصاد
المصنق من أجل التنمية

CREAD

مركز البحث في الإقتصاد التصبيقي من أجل التنمية

Centre de Recherche en Économie Appliquée pour le Développement

Influence Des Modes De Gouvernance Et Des Arrangements Institutionnels Des Dispositifs De Conseil Agricole Sur La Compétitivité Et La Durabilité Des Exploitation

Chef de projet
Bouedja Karima

Intitulé de projet	Influence Des Modes De Gouvernance Et Des Arrangements Institutionnels Des Dispositifs De Conseil Agricole Sur La Compétitivité Et La Durabilité Des Exploitation.	
Chef de projet	Grade	Etablissement
Bouedja Karima	Maitre De Recherche – Classe B CREAD	Département de la Recherche sur l'agriculture, la région et l'environnement Etablissement
Membre de projet	<ul style="list-style-type: none"> • Bouedja Karima Maitre de recherche classe B(CREAD). • Bouzid Amel Maitre de recherche classe B(CREAD). • Belhadi Aissa, Maitre de recherche classe B (CREAD). • Oulmane Amine Maitre de recherche classe B (CREAD) • Lassassi Moundir, Maitre de recherche classe A (CREAD). • Lamani Oussila ,Maitre de 	

	<p>recherche classe B à(L'INRAA</p> <ul style="list-style-type: none"> • Abelmoutaleb Mohamed, Doctorant, ENSA et DG de L'INVA. • Gherrouche Fatiha , Doctorante Université De Bouzereah. • Belhouchet Hatem, enseignant chercheur, IAM de Montpellier. • Derbal Akila Ingénieur En statistique.(CREAD) • Benakli Akila , Ingénieur en recherche Opérationnelle , (Cread). 	
Duré de projet	36 mois	
Mots Clefs	Conseil agricole, dispositifs de conseil, modes de gouvernance, arrangements institutionnels.	
Objectif Du Sujet	<p>Dans ce projet nous nous, intéresserons aux différents acteurs publics, privés et organisation de Producteurs qui interviennent dans, le système de conseil agricole et examinerons les modes De gouvernance et les arrangements institutionnels ainsi que leur impact sur les connaissances, Attitudes et comportements des agriculteurs et la compétitivité et durabilité des exploitations Agricoles.</p> <p>La finalité de ce projet est d'émettre des propositions pour une articulation entre les acteurs qui Permettra de verser des informations et des connaissances dans le système</p>	

	de prise de Décision des agriculteurs, pour qu'ils réalisent leurs objectifs, tout en tenant compte des aspects Socioéconomiques et environnementaux
Objectifs Spécifiques	<ul style="list-style-type: none"> • Analyse des dispositifs et mécanismes actuels de conseil agricole : publics, professionnels Et privés en adoptant une approche territoire et une approche filière. • Analyse des arrangements institutionnels qui ont émergé et qui impliquant le secteur privé et les organisations professionnelles. • Détermination de l'impact des différents types de dispositifs sur la compétitivité et la Durabilité des exploitations agricoles. • Propositions de nouveaux mécanismes de financement des activités de conseil et de Conditions d'accès aux subventions liés à des pratiques de durabilité environnementale. • Proposition pour l'intégration dans le système de conseil agricole des normes concernant l'environnement et la transition vers l'agroécologie et l'agriculture biologique. • Création d'un panel pour l'évaluation de l'impact des activités de conseil agricole. Le panel servira de source d'information pour l'analyse des data panel une méthode pertinente pour, l'évaluation de l'impact économique et environnemental des actions de conseil agricole et de la recherche.
Description Du Projet	Le Cadre Conceptuel (Etat de la recherche sur la thématique et d'intérêt pratiques) Les dispositifs publics de conseil agricole en Algérie composent le système national de la vulgarisation agricole. Celui-ci a été créé en 1985 et officialisé par la circulaire

ministérielle 1055/SM de 1985. Ce système a subi un changement remarquable au début des années 1990 lorsque la profession, à travers les chambres d'agriculture et, a intégré le système, Toutefois, les chambres d'agriculture jouent le rôle d'intermédiaires entre les agriculteurs et les organismes publics pour la formation et l'appui technique et non celui de pourvoyeurs de conseils agricoles. Ce système est pyramidal et commence au sommet par la sous-direction de la vulgarisation au ministère de l'agriculture, du développement rural et de la pêche (Figure I). Celle-ci a sous sa tutelle des instituts et centres techniques spécialisés dans différentes filières agricoles. Ces organismes publics interviennent dans le conseil agricole à travers des actions de démonstration au niveau de leurs sites d'expérimentation des stations régionales ou bien dans les exploitations des agriculteurs. Ils interviennent également dans la formation des conseillers agricoles et

Des agriculteurs dans les instituts de formation sous tutelle du ministère en charge de l'agriculture 'Un institut national de la vulgarisation agricole (INVA) est même spécialisé dans la vulgarisation de masse travers la production de supports audiovisuels, radiophoniques et scriptovisuels. L'INVA est chargé également de la mise à niveau des conseillers agricoles en matière de méthodes et d'outils de communication et des approches d'intervention dans les territoires ruraux et auprès des populations rurales de

différentes catégories : agriculteurs, jeunes investisseurs et femmes rurales. Le ministère en charge de l'agriculture a également sous sa tutelle des administrations en charge de la vulgarisation agricole de proximité : les directions des services agricoles (DSA).

Des conseillers agricoles du système public de vulgarisation agricole, un fonctionnaire par commune, se retrouvent sous tutelle, à l'échelle locale, des directions des services agricoles. Ils peuvent être détachés

Auprès des chambres d'agriculture. A travers ces conseillers, l'Etat vise à assurer le conseil de Proximité aux agriculteurs. Il s'agit essentiellement de conseil technique et d'information sur les Mesures incitatives des programmes de l'Etat. Malgré l'amorce dans les années 90 d'un processus à désengagement de l'Etat par l'implication des chambres d'agriculture, le conseil agricole est toujours considéré comme étant une mission de l'Etat et

Un droit, aussi bien, par les agriculteurs que par les services publics. Ce sont des outils mobilisés pour le développement agricole en vue d'améliorer les revenus des populations rurales et ainsi de les stabiliser et éviter l'exode rural. Cela suppose donc des prestations gratuites de la part des services publics'

